

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 juin 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 2039)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 51

présenté par  
M. Blein

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 7, après le mot :

« coopératives, »,

insérer les mots :

« aux fondations, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de corriger un oubli du texte pour ce qui concerne la représentation des organismes consultatifs nationaux compétents pour traiter des questions relatives aux fondations au sein du CSESS.